



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salles de cinéma

Question écrite n° 107638

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des salles de cinéma indépendantes. Dans son rapport d'activité 2010, le Médiateur du cinéma relève la place croissante des multiplexes dans le marché de l'exploitation et de la distribution cinématographiques. Leur nombre a cru de 84 en 2000 à 174 en 2009, soit de 3,9 % à 8,4 % des établissements. Dans le même temps, leur part dans le nombre d'entrées est passée de 34,5 % à 57,1 %, et cette évolution tend à s'accélérer : la fréquentation des multiplexes était en 2009 en augmentation de 10,1 %, contre 5,7 % pour l'ensemble des salles. Ce mouvement de concentration provoque, souligne le Médiateur, « une difficulté croissante pour les salles indépendantes situées en zone concurrentielle » dont l'économie est « fragilisée ». Elles jouent pourtant un rôle essentiel en matière de diversité cinématographique, en étant souvent les seuls à programmer des films difficiles et à petit budget. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il entend prendre pour préserver la diversité de l'exploitation et de l'offre cinématographiques.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication, à travers le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui soutient et accompagne le secteur du cinéma dans son ensemble, veille tout particulièrement à maintenir, notamment dans le secteur de l'exploitation cinématographique, une diversité d'offre, tant en matière de programmation que d'opérateurs, grâce à des dispositifs d'aides spécifiques et efficaces qui contribuent à maintenir et même conforter la fréquentation des établissements art et essai (garants d'une programmation d'oeuvres ayant un caractère de recherche, de nouveauté ou peu diffusées) par rapport à l'ensemble du marché. Les services concernés sont particulièrement attentifs à la situation que vous décrivez et travaillent au renforcement ou à l'amélioration des procédures existantes, ainsi qu'à la mise en oeuvre de nouveaux mécanismes. C'est ainsi qu'a été mise en place, en septembre dernier, une aide spécifique à la numérisation des salles de cinéma prioritairement destinée à la petite exploitation, et en particulier aux établissements de moins de 3 écrans. Enfin, dans le cadre d'une réflexion globale associant l'ensemble des partenaires professionnels et institutionnels, d'autres leviers pour traiter des difficultés propres à la petite et moyenne exploitation sont envisagés à travers l'amélioration des dispositifs propres aux organismes partenaires du CNC, comme l'Agence pour le développement régional du cinéma, qui facilite l'accès aux films pour les exploitants de petites villes grâce au tirage de copies subventionnées par le CNC.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107638

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4682

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8111